

VERS UN PROJET DE TERRITOIRE À MOINDRE IMPACT

Depuis le début du projet, notre équipe a à cœur de travailler en bonne intelligence avec les acteurs locaux, de manière à proposer le projet le plus adapté au territoire.



Répondre aux enjeux environnementaux via la définition de mesures d'atténuation des impacts, conformément aux recommandations de la DREAL.



Respecter la position des élus locaux, en faisant évoluer les caractéristiques du projet.



Mettre en œuvre la vocation participative des projets soutenus par la SEM Terr'EnR via une démarche d'information et de concertation.



Associer les parties prenantes du territoire

→ **Juin 2023** : Un comité de suivi, composé de la Présidente de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire et des maires des deux communes d'implantation et des communes voisines d'Ahéville, Racécourt et Villers, s'est réuni autour des résultats du porte-à-porte réalisé auprès des habitants.

→ **Septembre 2023** : Rencontre avec la DREAL pour échanger autour des enjeux de biodiversité identifiés sur la zone d'étude du projet éolien.

→ **Novembre 2023** :

→ Le comité de suivi s'est réuni pour faire le point sur l'avancée du projet et les enjeux environnementaux.

→ L'état d'avancement du projet éolien a également été présenté à l'ensemble des élus des conseils municipaux de Velotte-et-Tatignécourt et de Vroville.



Informier et concerter les habitants

Deux ateliers dédiés aux habitants de la commune d'Ahéville, Velotte-et-Tatignécourt, Vroville et Villers seront organisés à la mi-décembre 2023 et au début de l'année 2024 dans le cadre de la démarche d'information et de concertation.

L'objectif ? Vous informer du choix de l'implantation finale du projet éolien et présenter les résultats des études techniques et environnementales. Ce temps d'échange permettra de prendre en compte vos préoccupations et suggestions sur la variante retenue et échanger avec vous sur la démarche ERC et la définition des mesures d'accompagnement. La participation se fera sur inscription.

Vous avez des questions ? Vous souhaitez participer aux ateliers ? Si vous êtes intéressé, nous vous remercions de vous inscrire par mail avant le 18 décembre auprès de l'équipe projet (contact@projet-eolien-solenva1.fr) ou par téléphone auprès de l'Agence Tact (07 56 27 49 11).

En attendant, pensez à consulter la page internet dédiée au projet éolien : www.terr-enr.fr/page/Solenva1.html



Contact

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.terr-enr.fr/page/Solenva1.html

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

→ contact@projet-eolien-solenva1.fr

PROJET ÉOLIEN DE SOLENVAL

Communes de Velotte-et-Tatignécourt & Vroville

Lettre d'information | Décembre 2023

Madame, Monsieur,

En mai dernier, une première lettre d'information vous était distribuée pour vous présenter le projet éolien Solenva1. Depuis, le projet a avancé, mais a aussi évolué, afin de tenir compte au mieux des enjeux locaux. D'abord, une variante d'implantation a été retenue, en accord avec le comité stratégique composé des représentants de Neoen, de la Communauté de communes Mirecourt Dompaire, de la SEM Terr'EnR et des communes d'implantation. Cette variante respecte les contraintes imposées par les besoins de l'aviation civile, évite les zones les plus sensibles en matière environnementale et est conforme aux décisions politiques des différentes communes.

Ensuite, nous avons décidé d'adapter la démarche d'information et de concertation, afin de répondre aux besoins de renseignements que vous avez formulés lors du porte-à-porte. Un cycle de deux ateliers thématiques sera ainsi prochainement organisé, auxquels il vous sera possible de participer sur inscription.



Notre ligne directrice : faire du parc éolien Solenva1 un projet de territoire, en l'adaptant aux attentes des acteurs locaux et en apportant une réponse aux différents enjeux.

Enfin, nous poursuivons notre travail d'association des acteurs locaux, en présentant régulièrement les avancées du projet aux élus. Fins connaisseurs de leur territoire, ils nous fournissent un avis crucial pour mener à bien un projet véritablement territorial.

La prochaine étape consistera en l'aboutissement de l'étude d'impact et des mesures d'atténuation, mais aussi en la définition de mesures d'accompagnement du projet. Dans ce cadre, vous aurez la possibilité de prendre directement part au projet si vous le souhaitez.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'équipe projet

NEOEN



Neoen,
le savoir-faire éolien

Fondé en 2008, Neoen est le 1er producteur indépendant français d'énergie 100% renouvelable. Présent dans 16 pays, il exploite d'ores et déjà 35 parcs éoliens et 63 centrales solaires à travers la France. Fort de cette solide expérience, Neoen s'attache à concevoir des projets de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales.

Plus d'info : www.neoen.com

Terr'EnR
Société d'économie mixte
Énergies Nouvelles des Vosges Centrales

SEM Terr'EnR,
l'expertise du territoire

Créée fin 2019, la SEM Terr'EnR est une Société d'économie mixte (SEM) : elle est détenue à 70% par des collectivités locales, dont la communauté de communes Mirecourt-Dompaire et la région Grand-Est. Elle a pour vocation d'accompagner la stratégie d'autonomie énergétique du territoire, en favorisant des projets concertés, intégrés à leur environnement et proposant un investissement participatif citoyen.

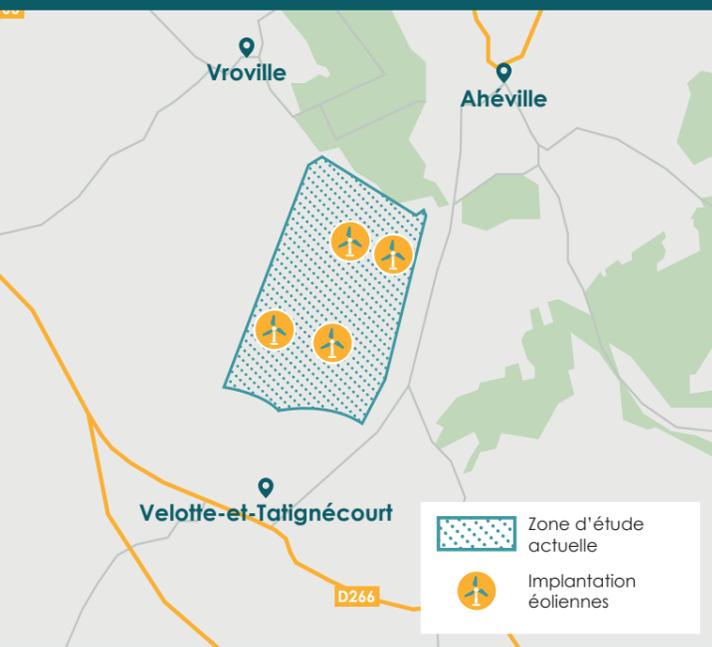
Plus d'info : www.terr-enr.fr



LE PROJET ÉOLIEN DE SOLENVAL

- 4 éoliennes
- De 140m à 150m de bout de pales
- Pour une puissance de 2 à 4 MW chacune
- Une production estimée à 16 000 MWh par an, correspond à une consommation électrique d'environ 6 100 habitants*

*Source : Énergie partagée, sur la base d'une consommation de 1 180 kWh/an et par habitant, et 2,2 personnes par ménage sur la Communauté de communes Mirecourt Dompain d'après l'INSEE

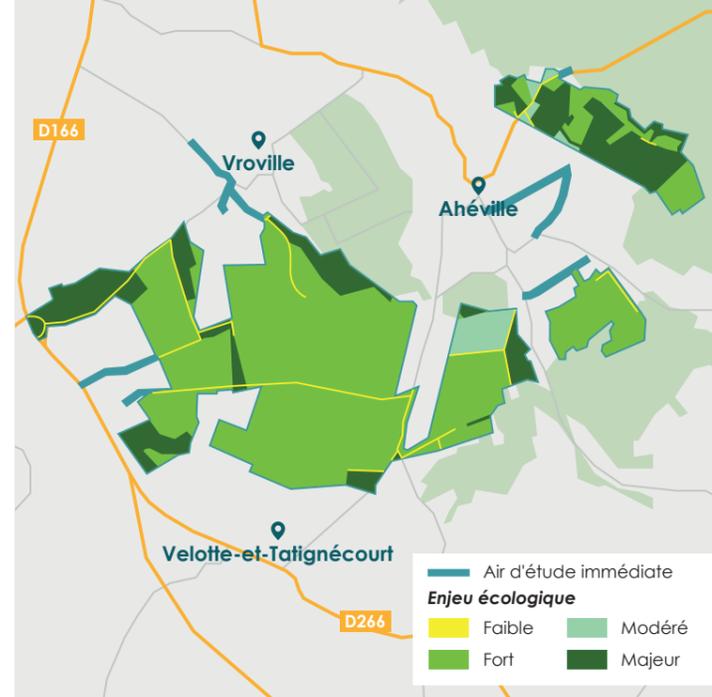


États initiaux écologique, paysager et acoustique

Considéré comme une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), un parc éolien doit respecter les dispositions du code de l'environnement qui s'y appliquent. C'est l'une des conditions d'un projet adapté au territoire et respectueux de son environnement.

L'implantation finale a été conçue en fonction de différents critères, issus des résultats des études techniques et environnementales établissant un diagnostic complet de l'état initial de la zone d'étude :

- L'étude naturaliste
- L'étude paysagère
- L'étude acoustique



Zoom sur les enjeux environnementaux

- Les informations transmises par des associations locales ont confirmé la nidification de cigognes noires sur le massif forestier au nord-est d'Ahéville, abritant les forêts communales de Vroville, Ahéville, Jorxey et Vaubexy ; c'est-à-dire à moins de 3 km de l'aire d'étude. La cigogne noire est une espèce craintive : elle fréquente uniquement les milieux boisés situés aux extrémités du site pour se nourrir (notamment les ruisseaux de la Tripe du Lièvre et des Grands Prés), et non les milieux agricoles ouverts.
- Deux couples nicheurs de milans royaux ont été identifiés à moins de 3km de la zone d'étude. Ils utilisent les milieux agricoles ouverts comme zone de chasse.

Selon la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est, ces enjeux ne sont pas bloquants à un projet éolien, sous réserve de la mise en place de mesures d'évitement et de réduction fortes permettant d'en maîtriser les impacts.

La démarche ERC « Éviter, Réduire, Compenser »

Une fois caractérisés les états initiaux de la zone d'étude et la variante d'implantation choisie, une étude d'impact est réalisée. Celle-ci permet de modéliser les différents impacts du parc sur son environnement, humain, écologique ou paysager. Elle doit aussi proposer une série de mesures d'atténuation de ces impacts, selon la séquence ERC : éviter, réduire, compenser. L'article L. 550-2 du Code de l'environnement français énonce les dispositions s'appliquant aux parcs éoliens terrestres en la matière.

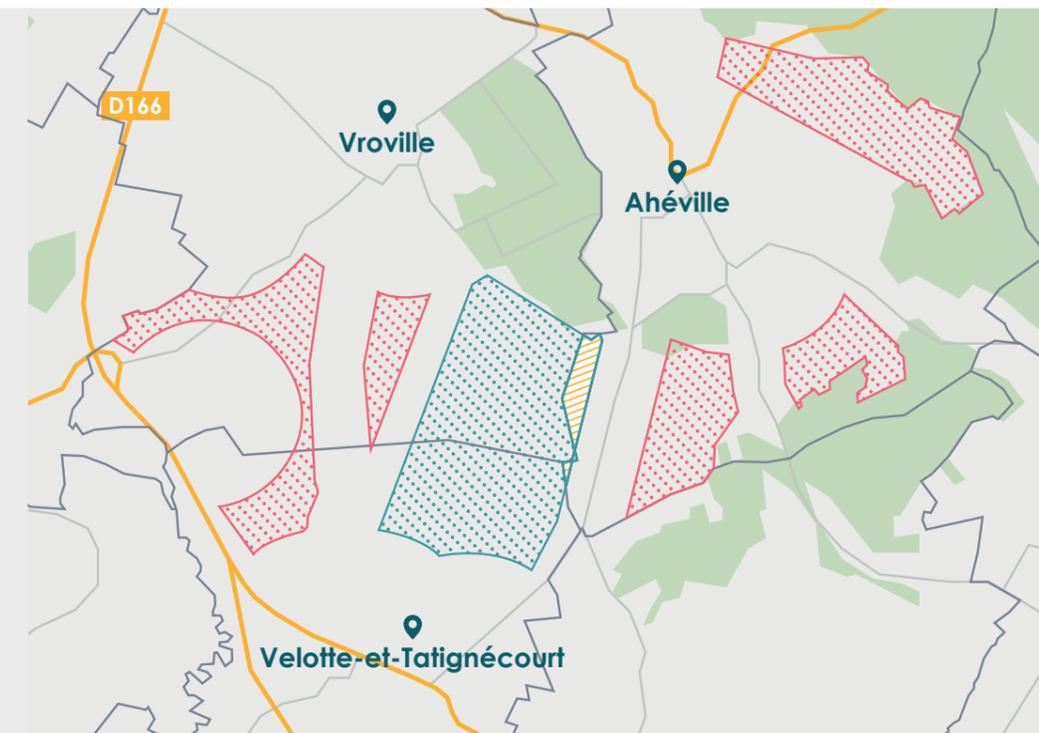
Ces mesures peuvent prendre différentes formes, comme la plantation d'arbres pour masquer la vue d'une éolienne, la mise en place de haies végétales pour protéger la faune locale ou encore des projets de réhabilitation de sites pour compenser les dégradations engendrées par la construction des éoliennes. Elles sont définies en concertation avec les acteurs locaux lors de l'élaboration du projet éolien, et font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exploitation de la centrale éolienne.

Un projet évolutif, qui tient compte des enjeux locaux

Le projet a évolué, de manière à tenir compte de la volonté des communes de faire partie de la zone d'étude. À ce stade, la commune d'Ahéville en a été retirée.

- Zone d'étude initiale
- Zone éliminée suite aux études
- Zone d'étude actuelle
- Retrait de la commune d'Ahéville

L'implantation et le gabarit des éoliennes sont contraints par les procédures de vol de l'aéroport Épinal Mirecourt.



LE CALENDRIER DU PROJET : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

ÉTAPES VALIDÉES

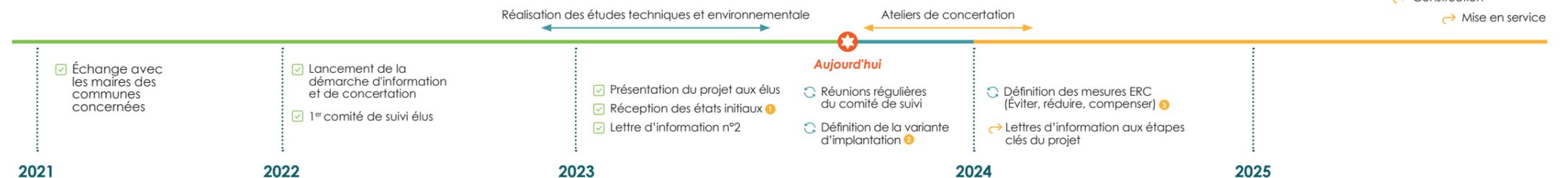
- Identification d'une zone favorable
- Choix de la zone d'étude
- Sécurisation du foncier
- Installation du mât de mesure

ÉTAPES EN COURS

- 1^{er} échanges avec les acteurs locaux et services instructeurs (DREAL, LOANA, ...)
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation à la préfecture

ÉTAPES À VENIR

- Instruction du dossier
- Enquête publique (1 mois)
- Délivrance de l'autorisation par le préfet
- Construction
- Mise en service



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le projet Solenval, une économie de CO₂ évaluée à 5 000 tonnes / an !*

*Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, octobre 2020